

COMMUNE DE ROUVROY

PST 2018 – 2024

EVALUATION MI-LEGISLATURE

Bases légales :

CDLD, article L1123-27

§ 1 Dans les deux mois après la désignation des échevins, le collège soumet au conseil communal une déclaration de politique communale couvrant la durée de son mandat et comportant au moins les principaux projets politiques ainsi qu'un volet budgétaire reprenant les grandes orientations en la matière.

Après adoption par le conseil communal, cette déclaration de politique communale est publiée conformément aux dispositions de l'article L1133-1 et de la manière prescrite par le conseil communal. Elle est mise en ligne sur le site internet de la commune.

§ 2 Le conseil communal prend acte du programme stratégique transversal, que le collège communal lui présente, dans les six mois qui suivent la désignation des échevins ou suite à l'adoption d'une motion de méfiance concernant l'ensemble du collège communal conformément à l'article L1123-14, par. 1er. Au cours de cette même séance du conseil communal, le programme stratégique transversal est débattu publiquement.

Le programme stratégique transversal est un outil de gouvernance pluriannuel qui reprend la stratégie développée par le collège communal pour atteindre les objectifs stratégiques qu'il s'est fixés. Cette stratégie se traduit par le choix d'objectifs opérationnels, de projets et d'actions, définis notamment au regard des moyens humains et financiers à disposition.

Le programme stratégique transversal repose sur une collaboration entre le collège communal et l'administration.

Le programme stratégique transversal est soumis à une évaluation par le collège communal au minimum à mi-législature et au terme de celle-ci.

Le comité de direction constitue un rapport d'exécution dont le collège communal se saisit pour réaliser la dernière évaluation de la législature. Ce rapport d'exécution et cette évaluation sont transmis au conseil communal pour prise d'acte, dans le courant du premier semestre de l'année du renouvellement intégral des conseils communaux, ainsi qu'au collège communal issu des élections suivantes.

Le programme stratégique transversal peut être actualisé en cours de législature.

Le programme stratégique transversal est publié conformément aux dispositions de l'article L1133-1 et de la manière prescrite par le conseil communal. Il est mis en ligne sur le site internet de la commune.

Pour le premier programme stratégique transversal de la législature 2018-2024 le délai de six mois prévus à l'alinéa 1er est porté à neuf mois.

§ 3 La délibération du conseil communal prenant acte du programme stratégique transversal est communiquée au Gouvernement.



Conclusions et mise en avant des actions pour la période 2022 -2024 :

1. Dans le volet INTERNE

Pour rappel, 4 grands objectifs stratégiques constituent le volet INTERNE du Programme Stratégique Transversal de la Commune de Rouvroy, à savoir :

1. Être une administration communale qui développe une gestion optimale des ressources humaines ;
2. Être une administration communale qui dispose d'agents compétents, impliqués et motivés ;
3. Être une commune moderne qui garantit l'efficacité de l'administration et des services publics dont elle a la charge ;
4. Être une commune qui offre un accueil au public efficace, convivial, avec recherche de solutions et une réponse rapide et qualitative aux problèmes posés par les citoyens.

De manière générale, l'ensemble des objectifs et des actions définies en début de législature dans le volet INTERNE a été travaillé.

Il s'agit notamment des actions suivantes :

- Réaliser des profils de fonction pour tous les postes dans l'administration
- Mettre à jour l'inventaire des tâches et renouveler l'organigramme en vue de toujours améliorer la planification du travail
- Planifier les entretiens de fonctionnement annuels individuels et collectifs (réunions d'équipe)
- Réaliser un bilan des compétences et assurer la formation continuée des agents communaux en élaborant un plan de formation
- Mettre en place un Comité de Concertation et de négociation syndicale
- Etablir un Plan Global de Prévention et de Protection des travailleurs à 5 ans
- Entreprendre la rénovation et l'extension de la Maison communale
- Gérer les départs prévisibles en anticipant les recrutements 6 mois à l'avance
- Poursuivre le développement du bulletin communal
- Assurer une concertation régulière entre les enseignant.e.s (concertation et COPALOC), mais également avec les parents (Conseil de participation et commission communale de l'accueil)
- Organiser la communication entre l'école et l'administration communale en termes de demandes spécifiques ou de matériel pédagogiques des enseignant.e.s et des accueillant.e.s

Les actions prioritaires nécessitent un travail continu, d'autres doivent être finalisées dans la deuxième moitié de la législature.

Une action a été ajoutée, relative à la mise en place d'un système d'archivage conforme à l'utilisation du Classement Décimal National.



2. Dans le volet EXTERNE

Dans ce volet, 9 objectifs stratégiques sont mis en avant :

1. Être une commune qui relève le défi de l'attractivité humaine et le bien vivre ensemble ;
2. Être une commune où le droit à un logement décent est une réalité pour tous ;
3. Être une commune soucieuse de son développement rural ;
4. Être une commune qui assure la qualité de ses voiries et de leurs abords ;
5. Être une commune soucieuse de l'entretien de son patrimoine ;
6. Être une commune soucieuse de son environnement ;
7. Être une commune soucieuse de la bonne gestion de sa production et de sa distribution d'eau potable ;
8. Être une commune soucieuse de développer des actions culturelles et sportives ;
9. Être une commune soucieuse de son développement économique

On distinguera ici :

- (a) **Les actions réalisées ou en cours de réalisation**, où dont la planification et le suivi se fait de manière continue, dont notamment :
- Continuer à investir dans des actions et campagne de sensibilisation tant en ce qui concerne la prévention, la réutilisation que le recyclage
 - Placer la mobilité au service d'un confort de vie
 - Faire un cadastre de l'état de nos voiries et trottoirs
 - Collaborer avec le Cercle Horticole de Rouvroy dans le fleurissement des villages
 - Lutter contre la délinquance routière et renforcer les contrôles de vitesse
 - Améliorer la sécurité routière en général: protection des usagers faibles, aménagements des réseaux routiers, campagnes de sensibilisation dès l'école
 - Réaliser des aménagements permettant de sécuriser les abords des écoles (aménagement de la chaussée, peintures au sol, sécurisation des passages pour piétons, etc.)
 - Aménager les jardins du Presbytère de Montquintin afin qu'ils soient accessibles aux personnes à mobilité réduite
 - Aménager des voies lentes et lieux de promenades adaptés aux personnes à mobilité réduite
 - Aménager les abords de la Cabane du Radru afin de développer un lieu de convivialité encourageant le développement des liens intergénérationnels
 - Lancer les travaux de l'extension de l'école d'Harnoncourt
 - Créer le bâtiment pour les scouts à Lamorteau
 - Nouer un partenariat "Logement" avec le CPAS (notamment pour créer et assurer l'accompagnement social dans le cadre du logement d'urgence)
 - Développement du Festival du Film Nature Namur
 - Introduire un dossier auprès du Fonds régional pour les investissements communaux (PIC) pour l'amélioration du chemin n°1 Dampicourt – Couvreur



- Aménager et sécuriser la voie lente créée le long de la N87 à Dampicourt
- Installer des vannes thermostatiques sur les radiateurs de l'Administration communale afin de réduire les coûts énergétiques
- Participation de la Commune à la Convention des Maires
- Organiser la protection des captages d'eaux
- Assurer le bon entretien des centres de captage, des pompes et de réseaux de redistribution d'eau
- Développer le projet Rouvr'Art
- Aménager un terrain de roller-hockey à Harnoncourt
- Créer un circuit VTT permanent sur Rouvroy
- Poursuivre et développer la concertation avec Burgo Ardenne (CLDR)
- Soutenir le développement du projet Saule en Vie
- Développer l'extension du vignoble communal
- Création d'une plaine de jeux à Torgny
- Aménagement d'un point de vue à Montquintin

Au niveau du PCDR, les actions suivantes sont en cours de réalisation (plus ou moins avancée en fonction du dossier) :

- Développement du réseau de voies lentes et création d'un circuit didactique sur le Ravel
- Aménagement du cœur du village de Rouvroy
- Aménagement de la salle de village de Couvreur
- Rénovation de la salle de village de Harnoncourt

(b) **Les actions modifiées :**

- Etablir une convention de partenariat en matière de gestion des logements sociaux de la Commune → initialement, cette convention devait s'établir avec la scrl « Maison Virtonaise ». Actuellement, et après prise de contact, la convention est établie avec Logésud. Pour 2024, l'objectif est que cette gestion soit reprise par le personnel communal
- Suivi et financement de la part communal de l'Aménagement foncier → et non « Mise en place de l'Aménagement foncier », étant donné que la Commune n'est pas l'organe de décision dans ce dossier

(c) Les actions annulées :

- Développer des partenariats entre le home et la bibliothèque, la crèche et les écoles communales → Ces partenariats existent et se mettent en place en dehors de la sphère communale
- Organiser l'écoute et la participation citoyenne via la mise en place de différents groupes de travail → Cet objectif est réalisé dans le PCDR, dans le cadre des rencontres de la CLDR, invitée à remettre des avis dans les projets de développement rural
- Création de logements intergénérationnels et tremplins → Action reprise dans le lot 3 du PCDR, avec une réalisation fixée entre 2025 et 2028, soit en dehors de la législature en cours
- Création d'une salle de musique → Action reprise dans le lot 3 du PCDR, avec une réalisation fixée entre 2025 et 2028, soit en dehors de la législature en cours ;
- Création d'un lieu et d'une dynamique de rencontre et de solidarité → Action reprise dans le lot 3 du PCDR, avec une réalisation fixée entre 2025 et 2028, soit en dehors de la législature en cours
- Rénovation de l'ancienne gare de Lamorteau → Action reprise dans le lot 3 du PCDR, avec une réalisation fixée entre 2025 et 2028, soit en dehors de la législature en cours
- Poursuivre le développement du projet Life Herbage → Action qui dépend directement du Parc Naturel de Gaume et non de la Commune

(d) Les actions à planifier (dont aucune réalisation n'est actuellement reportée) :

- Installer des préaux à Lamorteau
- Soutenir les actions du Conseil communal des enfants
- Mettre en place un appel à projet vers le citoyen en matière d'énergie renouvelable
- Etudier la faisabilité de développer une centrale de biométhanisation en collaboration avec le monde agricole
- Etudier la faisabilité d'aménager des locaux pour les artisans / commerciaux

(e) Les actions ajoutées :

- Lutter contre les incivilités et la dégradation du mobilier urbain, via l'installation de caméras
- Assurer la bonne connectivité des entreprises et des citoyens aux réseaux de téléphonie mobile et à l'internet

Au terme de cette évaluation, nous pouvons constater que le travail est bien entamé dans la majorité des actions, et que le pouvoir politique, comme l'administration, sont actifs dans le suivi de chacune des priorités établies dans le PST.

